



Charte des géopartenaires pour le Géoparc Terres d'Hérault

INTRODUCTION

Le Géoparc Terres d'Hérault est une démarche territoriale coordonnée par le Département de l'Hérault visant à préserver et valoriser son exceptionnel patrimoine géologique. La démarche se poursuivra par la candidature à l'obtention du label « Géoparcs Mondiaux UNESCO ». À cet effet, le territoire du Géoparc travaille à la mise en œuvre des recommandations nécessaires pour l'obtention de ce label.

Pour répondre à ces attentes, le Géoparc Terres d'Hérault s'engage à établir des partenariats solides et durables avec des acteurs locaux investis dans la préservation et la promotion de notre patrimoine géologique remarquable. C'est dans cette perspective que nous avons élaboré la Charte des Géopartenaires, un document essentiel qui détaille les engagements réciproques entre le Département de l'Hérault et les partenaires locaux souhaitant contribuer à cette initiative. La présente charte explicite la philosophie du projet ainsi que celle du Géoparc Terres d'Hérault, tout en définissant sa gouvernance et les engagements associés à l'adhésion à cette charte. Celle-ci constitue un préambule à la dynamique de partenariat entourant le Géoparc Terres d'Hérault, en faisant référence, dans son article 3, à la signature d'une convention de partenariat entre chacun des partenaires et le Département de l'Hérault. La charte rappelle également les normes des « Géoparcs Mondiaux UNESCO » qui doivent être respectées en vue de l'obtention du label.

I. L'ESPRIT DU GEOPARC TERRES D'HERAULT

La création de cette charte du Géoparc Terres d'Hérault repose sur une conviction profonde, une prise de conscience que nous, en tant qu'acteurs de ce territoire d'exception, sommes investis d'une responsabilité inestimable envers la Terre et les générations futures. La Terre est en effet le berceau de notre existence, une planète extraordinaire dotée d'une histoire vieille de plusieurs milliards d'années.

Le Géoparc Terres d'Hérault est donc un témoignage vivant de cette histoire, un lieu où les échos du passé et les promesses de l'avenir se rejoignent pour former un écosystème d'une beauté et d'une diversité exceptionnelles. Le Géoparc Terres d'Hérault n'est pas seulement un lieu, un joyau géologique et culturel, mais également un témoin de l'histoire commune de l'Humanité et de la nature. Cependant, cette harmonie fragile entre l'Humain et la Terre est de plus en plus menacée.

Nous sommes à un moment critique de l'histoire de la planète, où les défis environnementaux et culturels se multiplient. Les changements climatiques, la perte de biodiversité, la dégradation des écosystèmes et la pression croissante sur les ressources naturelles nécessitent une action immédiate et concertée. Le Géoparc Terres d'Hérault n'est pas à l'abri de ces défis. Il est de notre devoir de prendre des mesures pour préserver cet héritage unique, de sensibiliser à son importance et de favoriser des pratiques durables.

La charte du Géoparc Terres d'Hérault est notre réponse à ces défis et le préambule de départ à notre voyage commun. Elle établit un cadre pour la conservation, l'éducation et l'inspiration. Elle définit nos engagements communs, en tant que partenaires et acteurs de notre territoire Héraultais, envers la protection et la valorisation de la nature, le respect de la diversité culturelle et la promotion de la durabilité. En nous unissant autour de cette charte, nous affirmons notre détermination à préserver l'intégrité de notre Géoparc pour les générations à venir.

II. LE GEOPARC TERRES D'HERAULT

Un patrimoine géologique

L'Hérault est pourvu d'un patrimoine naturel et culturel particulièrement riche faisant l'objet d'une forte activité touristique. Une des particularités de ce territoire est son patrimoine géologique exceptionnel. Le sous-sol possède ici à peu près tous les types de roches permettant de suivre 540 millions d'années de l'histoire de notre planète avec toutes les ères géologiques illustrées sur des affleurements de grande qualité.

Cette géologie particulière est le socle des paysages qui font l'attraction du territoire. Ici se mêlent terrains volcaniques noirs, cirques de rochers ruiniformes dolomitiques blancs, ruffes rouges du Permien, monts offrant d'admirables points de vue mais aussi grottes connues ou moins connues... entre plaine alluviale et massifs calcaires. Les activités agricoles et pastorales sur ces terrains pendant ces derniers millénaires ont contribué à l'entretien de milieux « naturels » ouverts, permettant qu'ici la biodiversité soit aussi remarquable.

Une dynamique territoriale

Une dynamique telle que celle du Géoparc Terres d'Hérault constitue l'opportunité de mobiliser les acteurs locaux autour des thématiques qu'il promeut et de favoriser des synergies entre eux. Le Géoparc rassemble et coordonne les actions entreprises par les institutions, permettant ainsi le déploiement conjoint de nouvelles initiatives visant à donner une signification accrue à l'identité de notre territoire.

Chacun s'accorde à reconnaître l'intérêt géologique de ce territoire et la nécessité de mieux le connaître et de le préserver. Il est ainsi indispensable d'agir pour conserver ce patrimoine face à différentes menaces comme le met en évidence l'inventaire régional du patrimoine géologique.

Sur le plan éducatif, la découverte et l'étude de ces « géopatrimoines » offrent un potentiel à exploiter pour les scolaires, la population locale et les visiteurs. Il ne s'agit pas seulement de ne parler que de géologie mais bien de faire comprendre les liens indissociables qui unissent l'Humain et la pierre. Comprendre le rôle du sol et du sous-sol c'est se rapprocher de l'histoire de nos territoires, liée à ses activités socio-économiques (agriculture, exploitation de la matière

minérale...), son aménagement (patrimoine bâti, géographie, paysages...) et ses enjeux futurs (ressources naturelles, risques naturels...).

De même, il y a un travail important à mener pour développer le géotourisme à l'échelon du territoire. Heureusement, il est possible de s'appuyer sur les acteurs du tourisme intéressés par un tel développement et sur des sites déjà aménagés pour accueillir des publics.

Ainsi la valeur géologique et patrimoniale de cette région est unanimement reconnue, que ce soit par des scientifiques, des associations ou des acteurs locaux. Ensemble, ils reconnaissent l'impératif de mieux comprendre, préserver et valoriser son patrimoine. Dans cette optique, le Géoparc Terres d'Hérault facilite l'émergence d'une dynamique territoriale axée sur 5 piliers :

- **L'animation et coordination de la démarche**, permettant un engagement du territoire dans une dynamique de co-construction et favorisant le rayonnement du Géoparc sur le territoire et à l'international ;
- **La communication**, s'articulant autour de la création d'une identité distinctive pour le Géoparc et le développement d'outils spécifiques visant à accroître la visibilité du Géoparc sur le territoire et en faire connaître ses valeurs.
- **La conservation et la valorisation de son géopatrimoine**, reposant sur une gestion des géosites et une sensibilisation du public ;
- **L'éducation et la médiation**, en favorisant la découverte et l'étude de ces géopatrimoines, ouvrent ainsi des perspectives prometteuses pour les établissements scolaires, la population locale et les visiteurs ;
- **Le développement local** à travers le géotourisme à l'échelle du territoire, porté par des acteurs du tourisme engagés dans un développement responsable ;

Une gouvernance par le Département de l'Hérault

La préfiguration du projet par l'association Demain la Terre !!

Le besoin de conduire une dynamique territoriale pour préserver et valoriser le patrimoine géologique existe depuis de nombreuses années en centre Hérault. De multiples idées, plus ou moins formalisées, ont été soulevées par des collectivités ou des citoyens (géologues notamment) sans pour autant être engagées.

Entre 2019 et 2021, l'association a bénéficié de financements du programme européen LEADER et du Département de l'Hérault permettant d'embaucher une géologue dans la préfiguration du projet. Cette période a permis d'engager le territoire dans cette dynamique et de définir, collectivement, le portage et la gouvernance adéquate pour développer le Géoparc.

Un portage par le Département de l'Hérault

Le 19 septembre 2021, lors du comité de pilotage du projet de Géoparc, l'association "Demain la Terre !", préfigurant le projet, a réuni l'ensemble des représentants des organismes publics. La décision collective a été prise de désigner le Département de l'Hérault, en tant que premier partenaire des institutions locales, comme la structure porteuse du projet.

Par délibération du 23 mai 2022, le Département s'est engagé dans une démarche d'obtention du label sur le territoire du centre Hérault. Cette candidature vise à valoriser et préserver notre

Patrimoine géologique exceptionnel et à mettre en valeur son influence sur la structuration de nos Territoires (paysages, agriculture, modes de vie...).

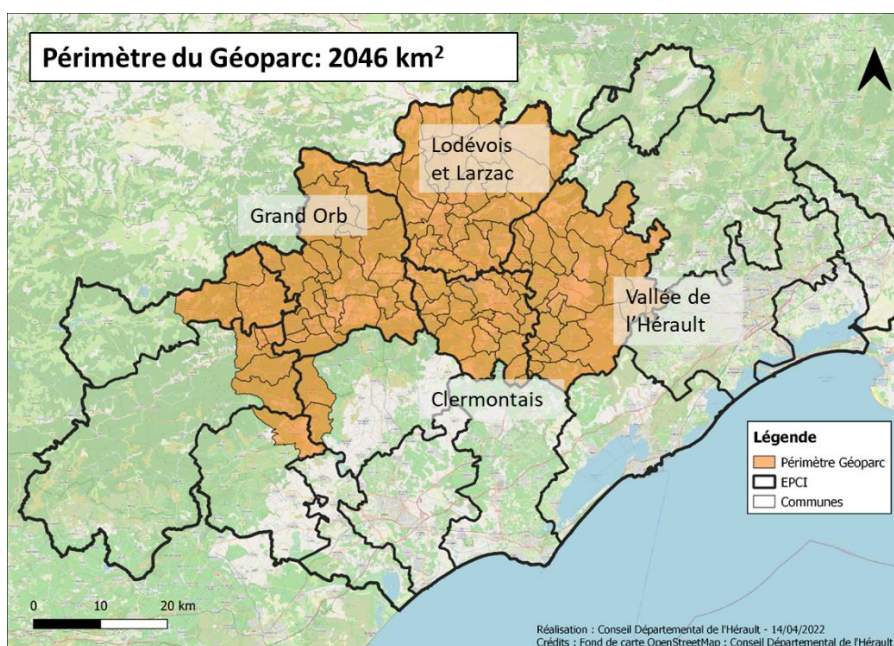
Cette démarche rejoint le positionnement du Département en qualité de chef de file des Solidarités et s'inscrit dans une politique de cohésion, d'équilibre des territoires et d'harmonisation de leur gouvernance.

Un mode de fonctionnement a été établi pour favoriser la collaboration avec les acteurs locaux, renforçant ainsi l'action territoriale et mettant en avant la diversité et la richesse du Département.

La gouvernance spécifique au Géoparc Terres d'Hérault se structure autour de trois pôles :

- **Pôle Décisionnaire** : un comité stratégique composé des représentants des structures publiques du territoire ;
- **Pôle Opérationnel** : composé d'un comité technique (les agents de l'administration départementale mobilisés), d'un comité territorial (les agents sur le territoire collaborant au développement du Géoparc) et d'un Conseil Scientifique et de Prospective garant des aspects scientifiques ;
- **Pôle Participatif** : un groupe de travail, des assises territoriales, un forum ouvert, permettant l'implication de tous dans cette dynamique de territoire. Cette gouvernance singulière au Géoparc Terres d'Hérault a pour objectif de l'ancrer dans une démarche de co-construction avec l'ensemble des acteurs du territoire désireux de s'impliquer dans son développement.

Ainsi, l'action publique en sort renforcée et notre Département, dans sa diversité et sa richesse, mis en avant. Un tel portage est cohérent au regard de la complexité territoriale du périmètre préconisé et de nos compétences transversales répondant aux objectifs de la candidature. Le Géoparc Terres d'hérault est donc l'occasion de valoriser nos compétences et les actions que nous menons déjà au sein du Département et d'en renforcer l'acuité.



Le périmètre validé par le Comité Stratégique s'appuie sur les préconisations de l'association Demain la Terre ! et du Conseil Scientifique et de Prospective du Géoparc. Ce conseil, composé de 12 membres « experts » dans plusieurs disciplines (géologie, géographie, histoire, tourisme...), a été instauré dès la phase de préfiguration par l'association permettant, ainsi, de garantir un axe scientifique dans la prise de décision sur ce sujet. Un tel conseil scientifique est précieux et indispensable dans la démarche de labellisation.

D'autres paramètres ont également été pris en compte : cohérence administrative, intérêts culturels et patrimoniaux, attraits touristiques, bassins de vie, superficie adéquate pour la gestion de projet, etc.

III. VERS UNE LABELLISATION « GEOPARCS MONDIAUX UNESCO »

Qu'est-ce que c'est ?

Le concept de Géoparc remonte à la signature de la déclaration internationale des droits de la Mémoire de la Terre à Digne-les-Bains (Alpes-de-Haute-Provence) en 1991. Le 17 novembre 2015, les 195 États membres de l'UNESCO ont ratifié la création d'un nouveau label, les Géoparcs Mondiaux UNESCO, pendant la 38ème Conférence générale de l'Organisation. L'adoption de ce label montre l'importance accordée par les gouvernements à la gestion holistique de sites et de paysages géologiques exceptionnels.

« Les Géoparcs Mondiaux UNESCO sont des espaces géographiques unifiés, où les sites et paysages de portée géologique internationale sont gérés selon un concept global de protection, d'éducation et de développement durable. Leur approche « partant de la base » associe la conservation et le développement durable tout en impliquant les communautés locales. Sur ces territoires, histoire de l'Homme et histoire de la Terre sont intimement liées. En conséquence, les Géoparcs ont pour objectif d'explorer, de développer et de célébrer les liens entre cet héritage géologique et tous les autres aspects du patrimoine, qu'ils soient naturels, culturels ou immatériels. »

Pourquoi candidater ?

Le label confère une reconnaissance internationale à notre territoire, soulignant son importance géologique, écologique, et culturelle. Cette distinction favorise la préservation du patrimoine, stimule le tourisme durable et renforce les efforts de développement local. Faire reconnaître le Géoparc Terres d'Hérault auprès de l'UNESCO mettrait en lumière l'importance du notre patrimoine géologique et des liens qui l'unissent à l'Histoire de notre territoire héraultais.

Les missions

Identification, protection et préservation des patrimoines : Il s'agit de connaître parfaitement l'ensemble des géopatrimoines du territoire afin de pouvoir les préserver. En effet, les formations géologiques sont les fondements de tous les écosystèmes et de l'interaction humaine avec tous les paysages.

Education, information et sensibilisation : Les Géoparcs s'inscrivent dans une démarche de sensibilisation des populations aux liens entre l'héritage géologique et tous les autres

aspects du patrimoine : naturel, culturel ou immatériel. Elle s'inscrit également dans une démarche d'information sur les enjeux futurs liés aux géosciences (risques, changements climatiques, utilisation durable des ressources...)

Géotourisme : Les Géoparc sont partie prenante dans la politique de développement économique local et durable de leur territoire. Ainsi, ils œuvrent à la promotion d'un tourisme responsable.

Coopération : Le travail en réseau est au cœur des missions des Géoparc. Et cette coopération se décline de l'échelle locale à l'échelle internationale.

Développement durable : Chaque territoire porteur du label est inscrit dans une démarche de développement durable en faveur des populations locales.

L'obtention du label

La labellisation « Géoparc mondiaux UNESCO » s'obtient après une évaluation portée par le Programme international de l'institution pour les géosciences et Géoparc. Un dossier de candidature peut être déposé chaque année au mois de novembre. Il est évalué sur la valeur du patrimoine géologique ainsi que sur la dynamique mise en place dans cette démarche de territoire. L'évaluation comprend une phase de terrain avec la présence de deux évaluateurs. Ainsi, pour un dépôt de dossier en novembre 2024, la délibération du conseil exécutif pour l'obtention de cette reconnaissance se fera au printemps 2026.

IV. LES ENGAGEMENTS

ARTICLE 1 – ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Dans la cadre du développement du réseau de géopartenaires, le Département de l'Hérault, agissant en sa qualité de structure porteuse du Géoparc Terres d'Hérault, s'engage à :

- 1 Animer le réseau de géopartenaires par le biais de journées communes ;
- 2 Diffuser tous les éléments de langage et outils de communication auprès des géopartenaires pour la promotion du Géoparc Terres d'Hérault ;
- 3 Promouvoir les Géopartenaires au niveau local, national et international par le biais des outils de communication du Géoparc ;
- 4 Accompagner techniquement les Géopartenaires dans la réalisation de projets en lien avec le Géoparc Terres d'Hérault.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DES GÉOPARTENAIRES ADHÉRENTS À LA CHARTE

2.1 Les engagements communs

Par le suivi de la présente charte, le Géopartenaire consent à adhérer aux engagements ci-après :

- 1 Le Géopartenaire doit participer à l'activité du réseau de géopartenaires (réunions, événements, actions de partenariats, etc...) organisé par le réseau ou par le Géoparc Terres d'Hérault ;
- 2 Le Géopartenaire s'engage à suivre les politiques mises en place dans le cadre du Géoparc Terres d'Hérault et à soutenir les enjeux liés à l'obtention du label qui sont détaillés dans la convention ;
- 3 Le Géopartenaire doit promouvoir le Géoparc Terres d'Hérault en participant aux actions d'animation et de sensibilisation collectives du territoire (mise à disposition de la communication officielle du Géoparc par l'équipe technique de la structure porteuse) ;
- 4 Le Géopartenaire ne doit pas vendre des objets du patrimoine géologique. Ceci fait référence aux fossiles, aux minéraux, aux roches polies et autres types de minéraux.

2.2 Engagement à la démarche de développement durable

Les Géoparcs reconnus « *Géoparcs mondiaux UNESCO* », participent activement à la réalisation des objectifs de développement durable identifiés par l'Organisation des Nations Unies. Par conséquent, à travers ses actions, et dans la perspective de l'obtention du Label, le Géoparc Terres d'Hérault et ses partenaires ont pour mission de contribuer, à l'échelle locale, à la réalisation d'un ou de plusieurs de ces objectifs de développement durable qui ont été adoptés par les pays membres de l'ONU. En septembre 2015, des chefs d'État et de gouvernement, des hauts responsables des Nations Unies et des représentants de la société civile, se sont réunis dans le cadre de la 70e session de l'Assemblée générale des Nations Unies et ont adopté les Objectifs de développement durable (ODD). Ces objectifs forment un programme de développement durable, universel et ambitieux, un programme « du peuple, par le peuple et pour le peuple ».

Ces 17 objectifs (voir Annexe) sont un appel mondial à agir en faveur du développement durable d'ici à 2030 en prenant en compte l'ensemble des enjeux tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation...

ARTICLE 3 – CONVENTION DES GEOPARTENAIRES

La Charte des Géopartenaires constitue la première étape du processus de partenariat établi avec le Géoparc. Les parties prenantes souhaitant s'associer à cette initiative sont ainsi invitées à prendre connaissance de la Charte et à manifester officiellement leur volonté de se conformer à ses principes.

Une fois cette phase accomplie, des conventions de partenariat spécifiques à chaque géopartenaires seront élaborées et signées avec le Département de l'Hérault, afin de définir de manière détaillée les engagements réciproques souscrits par chacune des parties.

La signature de la convention géopartenariale lie les entités partenaires au respect intégral de la présente Charte.

ANNEXE : DÉTAILS DES DIFFÉRENTS OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



active face aux dangers.

ODD 1 : Éliminer l'extrême pauvreté. La réduction des risques de catastrophes est essentielle pour mettre fin à la pauvreté et favoriser le développement durable. L'approche originaire de la base consiste à diminuer la vulnérabilité des communautés locales touchant aux bouleversements extrêmes et autres changements ou désastres grâce à une sensibilisation



préservation des terres agricoles, soutien aux petites exploitations et à l'agriculture familiale, politiques foncières en faveur d'un accès équitable à la terre, réflexions locales sur la gouvernance et la souveraineté alimentaire, valorisation d'une alimentation méditerranéenne, sûre, nutritive et suffisante pour tous.

ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable. L'échelon local apparaît particulièrement pertinent pour développer une approche globale de l'alimentation, où la transition agricole et le développement durable ne feraient qu'un. Cette logique doit être promue par les collectivités et leurs partenaires :



d'accessibilité, de vulnérabilité et d'inclusion dans la société. Un autre défi est le soutien à l'épanouissement humain par une qualité de vie agréable, une activité physique régulière, une alimentation saine et l'amélioration de la qualité de l'environnement (eau, air, sol) comme levier pour la santé.

ODD 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges. Pour l'avenir, la France doit relever deux défis majeurs : l'égalité de l'accès aux soins dans les territoires et le vieillissement de la société. En outre, la France doit amplifier sa politique en faveur des personnes en situation de handicap, à la fois en matière



notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale, de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture à la transition écologique.

ODD 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Il s'agit en particulier de faire en sorte que tous les élèves et les adultes acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable,



secteur et à leurs propres conditions

ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. Les Géoparc mondiaux UNESCO, agissent fortement pour l'émancipation des femmes à travers des programmes éducatifs ou grâce au développement de coopératives gérées par des femmes. Ces coopératives permettent à ces femmes d'obtenir un salaire supplémentaire dans leur propre



ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau. Il vise un accès universel et équitable à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement. Il appelle également à une gestion durable de cette ressource très impactée par les conséquences du changement climatique, afin de garantir à long terme un approvisionnement en eau de bonne qualité, et le fonctionnement des écosystèmes aquatiques et humides.



ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable. La production d'énergie renouvelable et la sobriété énergétique sont au centre des défis majeurs d'aujourd'hui mais aussi des opportunités de demain. Qu'il s'agisse de lutter contre le changement climatique bien sûr, mais aussi de développer les emplois, les logements, les connexions, la sécurité, la production de nourriture, etc., l'accès de tous à une énergie durable est essentiel.



ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. La promotion d'un développement économique durable et local grâce à un tourisme durable est l'une des clefs principales des Géoparcs mondiaux UNESCO. Cela permet de créer des opportunités d'emploi pour les communautés locales à travers le tourisme, mais aussi par la promotion de la culture et des produits locaux.



ODD 9 : Promouvoir l'essor résilient et durable d'infrastructures, de l'industrialisation et de l'innovation. Ces secteurs doivent en effet être un moteur pour le recul de la pauvreté et l'amélioration de la qualité de vie dans le monde, tout en ayant un impact mineur sur l'environnement. Favoriser un appui financier, technologique et technique des industries et en encourageant l'innovation et la recherche scientifique. Il est nécessaire de renforcer la coopération internationale dans la recherche et le développement, tout en assurant le transfert de technologie vers les pays en développement.



ODD 10 : vise à réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre. Il a pour but de s'attaquer aux inégalités économiques, sociales et politiques à l'échelle mondiale. Il vise à garantir que les avantages du développement économique soient partagés de manière équitable et que personne ne soit laissé pour compte. L'ODD 10 se concentre notamment sur les inégalités liées au revenu, à l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi décent, à la représentation politique et aux droits fondamentaux.



ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. La protection, la sauvegarde et la célébration de notre patrimoine naturel et culturel sont à la base d'une approche de base holistique entreprise par les Géoparcs mondiaux UNESCO. Ils offrent aux populations locales qui vivent dans ces régions un sentiment de fierté, tout en renforçant leur identification à ce territoire.



ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables.

C'est un appel pour les producteurs, les consommateurs et les collectivités à réfléchir sur leurs habitudes et usages en termes de consommation, de production de déchets, à l'impact environnemental et social de l'ensemble de la chaîne de valeur de nos produits. Plus globalement, cet ODD réclame de comprendre les interconnexions entre les décisions personnelles et collectives, et de percevoir les impacts de nos comportements respectifs entre les pays et à l'échelle mondiale.



ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

Tous les Géoparcs mondiaux UNESCO ont des archives des changements climatiques passés et des renseignements sur les bouleversements climatiques actuels. Les activités éducatives de sensibilisation ont permis aux populations d'avoir des connaissances pour s'adapter à ces changements et atténuer les conséquences de ces derniers.



ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable :

Il vise à conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable. Cet objectif vise à protéger et à restaurer la santé des écosystèmes marins, à gérer durablement les ressources marines et à prendre des mesures pour lutter contre la pollution marine, notamment plastique.



ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

La région méditerranéenne française est un « hot spot » de biodiversité. Adopter une approche écosystémique et lutter contre la dégradation des milieux apparaissent comme des enjeux centraux de préservation de la biodiversité, face notamment à l'artificialisation des sols.



ODD16 – Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable.

Cet objectif concerne trois thèmes étroitement liés que sont les questions d'État de droit, de qualité des institutions, et de paix. Les enjeux majeurs au niveau local renvoient aux questions de qualité de la gouvernance, de participation et d'engagement des habitants, et d'accès du public à l'information, afin d'augmenter la confiance dans les institutions.



Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs.

Les Géoparcs mondiaux UNESCO soutiennent les partenariats et les coopérations, non seulement entre les acteurs locaux, mais aussi de façon internationale via les réseaux régionaux et internationaux. Ces réseaux permettent d'échanger les connaissances, les idées et les pratiques. Les géoparcs expérimentés guident les candidats géoparcs pour atteindre leur plein potentiel.

Logo des partenaires